
Procès-verbal de la commune de Rouen sur la fête célébrée au temple de la Raison le 30 pluviôse, lors de la séance du 27 ventôse an II (17 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Procès-verbal de la commune de Rouen sur la fête célébrée au temple de la Raison le 30 pluviôse, lors de la séance du 27 ventôse an II (17 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 570-571;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31279_t1_0570_0000_14

Fichier pdf généré le 22/01/2023

cains ont vu dans cet acte révolutionnaire, le présage certain des triomphes de la liberté sur la tyrannie; que les modérés et les hommes qui feignent les grands sentimens s'apitoient sur le sort des détenus! Pour vous, législateurs inaccessibles aux passions comme aux préjugés, achevez du haut de la Montagne où la raison et la philosophie vous ont élevés, de consolider le bonheur du peuple par des lois sages et bien-faisantes, mais surtout n'en descendez que lorsque les ennemis de l'égalité seront entièrement anéantis. »

LEMERCIER (*présid.*), GODET (*secrét.*), PERRINEAU (*secrét.*).

9

La société populaire de Ville-sous-Anjou, nouvellement formée, témoigne sa reconnaissance à la Convention d'avoir fondé la République sur les ruines du despotisme; elle invite la Convention à rester à son poste. Elle offre de fournir un cavalier monté, armé et équipé, et envoie le détail des dons qu'elle a fait passer au directoire du district de Vienne.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Ville-sous-Anjou, 10 vent. II*] (2).

« Citoyens représentans,

Les mœurs simples des habitans de la campagne, leurs habitudes, leurs travaux multipliés, les chaînes de la féodalité, l'éloignement où on les avoit tenus de ce qui a rapport à la chose publique, tout concouroit à les éloigner de prendre une part active aux premiers événements de la révolution. Mais à peine avons-nous vu se développer à nos yeux l'horizon de la liberté, qu'une nouvelle vie s'est répandue dans nos âmes, la fierté, l'énergie ont promptement succédé à cette timidité où nous avoient jetés les tyrannies de toute espèce.

Si la lumière ne nous a pas frappés aussitôt que nombre de nos frères, nous n'en sentons pas moins présentement que nous ne devons plus nous laisser devancer, nous démériterions à vos yeux, Législateurs, et nous trahirions notre propre cause.

Vous nous avez conquis définitivement la liberté, vous l'avez établie sur des bases solides; vous avez fondé la République au milieu des débris du despotisme; vous l'avez remise entre nos mains comme un dépôt précieux. Comment vous témoignerons-nous notre reconnaissance? Ce sera par une sollicitude aussi exacte à la conserver, que la vôtre a été ardente à nous la procurer.

La liberté est le bien de tous; nous devons donc tous concourir à la fixer irrévocablement parmi nous; c'est pour y parvenir que nous nous sommes formés en société populaire, que nous avons resserré de cette manière des liens qui unissent des frères vraiment républicains. Cette fraternité doit tenir nos yeux ouverts sur les besoins de la Patrie; ce premier sentiment a ins-

piré à chacun de nous de déposer sur son autel le tribut de son amour. Nous avons remis le produit de ces offrandes au Directoire du district de Vienne, le 27 frimaire dernier. Il consistoit en 377 liv. 14 s. en numéraire, 300 liv. 5 s. 6 d. en assignats, 60 quintaux froment, 3 paires grandes boucles, 2 tasses, 2 calices avec leurs patènes, 2 bagues, 3 petites boucles, une croix, une cafetière, 8 cuillères, 8 fourchettes, le tout en argent, une paire boucles d'oreilles, une croix et une bague en or, 5 chemises, un drap, 62 livres un quart chanvre.

Voulant également concourir et d'une manière directe, au succès de nos armes, nous offrons aujourd'hui à la patrie un cavalier monté, armé et équipé, auquel nous savons assuré une haute paye de dix sous par jour jusqu'au moment où il aura reçu de l'avancement. Ce cavalier, membre de notre société, est un vrai rejeton de la Montagne; l'amour de la liberté, la haine des tyrans sont gravés dans son âme, il en sera plus intrépide; il ne cédera à aucun de ses frères d'armes le précieux avantage de procurer à la République des triomphes sur ses infâmes ennemis.

Citoyens Législateurs, recevez l'hommage pur de notre reconnaissance. Vos immenses travaux ont assuré à jamais la gloire et le bonheur des François. Poursuivez votre noble carrière; elle ne peut être terminée que quand nos ennemis seront tous terrassés, que l'Europe ne comptera plus de despotes, et que les François jouiront, au sein de la paix et de l'abondance, du bonheur que vous leur aurez préparé. Jusqu'alors, nous vous en conjurons, n'abandonnez pas le poste où la confiance publique vous a placés. Vive la République, Vive la Montagne! »

Gaspard PEMARON (*présid.*), GIVOREL (*secrét.*), MARCHAND (*secrét.*).

10

Le conseil général de la commune de Rouen fait passer à la Convention nationale le procès-verbal de la fête célébrée dans cette commune, le 30 pluviôse, dans le temple de la Raison.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (1).

[*P.V. de la fête civique du 30 pluv. II*] (2).

Le Conseil général de la commune de Rouen, toutes les autorités constituées, la Société populaire, des écoles primaires et leurs instituteurs et les enfans naturels de la Patrie se sont assemblés à 11 heures du matin en la Maison commune pour assister à la fête de la décade.

Le départ a eu lieu à 11 heures et demie, un détachement de la Garde nationale servoit d'escorte. Le cortège étoit précédé des tambours, et s'est rendu au Temple de la Raison où la fête a été célébrée; au conspect d'un très grand nombre de citoyens placés dans les tribunes ainsi qu'il

(1) P.V., XXXIII, 381. *J. Sablier*, n° 1203.

(2) F17^a 1010^b, pl. 2, doss. 2791. Lettre d'envoi datée du 3 ventôse. Ce compte-rendu ne figure pas dans Ed. CHARDON, *Dix ans de fêtes nationales... à Rouen* (Rouen, 1911, in-4°).

(1) P.V., XXXIII, 380-81. B⁴ⁿ, 27 vent. (suppl^t).

(2) C 295, pl. 994, p. 4.

suit :

Un officier municipal a d'abord fait lecture de toutes les loix promulguées dans le cours de la décade.

Cette lecture a été suivie : 1°) de l'ouverture de Démophon exécutée par l'orchestre.

2°) de l'hymne à Dieu par Réal, musique de Champein.

3°) d'un discours par Guisier, commissaire national près le Tribunal du district.

4°) du chœur du siège de Lille.

5°) de six stances patriotiques de Bernays, musique de Champein : *Viens en ces lieux, auguste liberté.*

6°) de la lecture d'une adresse du Comité de Salut public aux Sociétés populaires sur l'instruction publique et contre le fanatisme.

7°) de l'hymne de Réal sur la mort du tyran, musique de Champein.

8°) Enfin de la ronde nationale de Gossec.

Cette fête s'est terminée par des cris multipliés de *Vive la République, Vive la Montagne*, qui se sont fait entendre successivement après les diverses lectures et discours et l'exécution des divers morceaux de musique.

Le cortège s'est ensuite rendu au son de la musique, en chantant des hymnes à la liberté, sur la place de la Régénération, pour assister, d'après l'invitation du 3^e bataillon, à la plantation d'un arbre de la liberté, où plusieurs discours patriotiques ont été prononcés. Cette seconde cérémonie s'est également terminée par des cris de *Vive la République, Vive la Montagne.*

Le cortège s'est ensuite rendu à la Maison commune en chantant des hymnes à la liberté.

P.c.c. HAVARD.

11

Le comité révolutionnaire de Beauvais félicite la Convention sur le décret rendu contre les ennemis de la révolution; il demande qu'ils soient déportés de suite, et que des sans-culottes patriotes soient mis en possession de leurs ci-devant propriétés.

Mention honorable, insertion au bulletin (1). Renvoyé au comité de salut public.

Le même comité expose que la commission des habillemens a mis en réquisition toutes les étoffes de la manufacture de Beauvais, propres à l'habillement des troupes. Ces étoffes ont été fournies, mais le paiement n'en a pas encore été fait, ce qui met les ouvriers dans l'impuissance de continuer leurs travaux. Il prie la Convention de rendre la vie au commerce et les subsistances aux sans-culottes indigens, en pourvoyant dans le plus bref délai à l'acquittement des sommes dont il s'agit (2).

(1) P.V., XXXIII, 381. Bⁱⁿ, 27 vent. (suppl^t).
(2) J. Sablier, n° 1203; J.Fr., n° 540.

12

Le comité révolutionnaire de Pontoise conjure la Convention de rester à son poste, et applaudit au décret qui a rendu la liberté aux gens de couleur.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Pontoise, s.d. A la Conv.] (2).

« Montagne auguste, terreur des tyrans et de leurs satellites, reste à ton poste, le comité révolutionnaire de Pontoise t'en conjure. Il te félicite du décret qui, en honorant la dignité de l'homme, brise les fers des malheureux esclaves de nos colonies et rend à la société une portion d'hommes utiles pour le commerce et dignes de jouir des bienfaits d'un gouvernement populaire, établi sur les bases inébranlables de l'égalité et de la liberté.

Dans notre commune, le fanatisme n'est plus. Ce monstre hideux est rentré dans le néant d'où il n'aurait dû jamais sortir. Les gens suspects et fanatiques incarcérés, les lois révolutionnaires en vigueur, l'aristocratie expirante et le patriotisme triomphant, telle est, Citoyens représentans, la situation de notre commune dans le sein de laquelle il ne s'est jamais élevé aucuns troubles. S. et F. ».

THOMAS, LOUIS LACROIX, VERRIER, DUNILLY, PARENT, DUMÉNIL, VERDUN, MICHIELS (présid.), MOZE.

13

La société populaire de Lons-le-Saunier annonce qu'elle vient d'armer et équiper un cavalier formé au service. Elle demande que les ci-devant nobles soient exclus des armées et qu'elles ne soient plus commandées que par de vrais sans-culottes.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Lons-le-Saunier, 21 vent. II] (4).

« Citoyens Représentans,

La Société populaire de Lons-le-Saunier ne se contente pas seulement de déjouer les intrigues des malveillans et les projets liberticides des fédéralistes; elle veut encore concourir à terrasser les satellites des tyrans. Elle vient d'armer et équiper un cavalier de 5 pieds 7 pouces que douze ans de service ont formé à l'art des combats. La société n'est composée que de sans-culottes peu fortunés, mais le besoin qu'a la République de cavalerie pour poursuivre à outrance nos ennemis a été le mobile de leurs sacrifices, et qu'ils sont légers lorsqu'ils sont faits pour la patrie! Des patriotes, jadis en proie aux horreurs du fédéralisme, ne peuvent mieux s'en venger que de tirer de leur sein des apôtres de la liberté qui propageront l'esprit public dans le corps de cavalerie, jadis infecté de l'aristocratie.

(1) P.V., XXXIII, 381. Bⁱⁿ, 27 vent. (suppl^t).
(2) C 294, pl. 982, p. 20.
(3) P.V., XXXIII, 381.
(4) C 295, pl. 994, p. 5.